

# Conduire et déployer un projet de télétravail dans son établissement

## Contexte

---

-

## Objectifs

---

- Connaître le contexte de déploiement du télétravail et les derniers textes parus : loi de 2012, décrets de février 2016 et de mai 2020.
- Appréhender les enjeux spécifiques pour le secteur hospitalier.
- Définir les principales modalités de déploiement.
- Réfléchir aux questions de réorganisation des services.
- Aborder les questions de sécurité informatique et de protection des données en télétravail.
- Constituer, en fin de formation, un projet abouti avec des documents contractuels collectifs et individuels.

## Renseignements complémentaires

---

**Modalité d'organisation** En présentiel ou en distanciel

**Durée** 1,5 jour soit 10 heures (un atelier en présentiel et une session à distance de 3 heures)

## Programme

---

### Prérequis

- Avoir un projet validé de télétravail.

### Programme

1. Pour la journée en présentiel
  - La présentation du cadre légal d'introduction et le contexte spécifique à la FPH.
  - La présentation des six étapes méthodologiques de déploiement du télétravail dans un établissement : décision, préparation, sélection, expérimentation, évaluation, extension.
  - La définition de l'environnement technique du télétravailleur.

- La définition des modalités détaillées du télétravail : éligibilité, formules de jours fixes ou variables, horaires, lieu de télétravail.
- La préparation des documents contractuels.
- La réalisation de la synthèse et de la grille projet pour validation par la direction.

2. Pour la demi-journée à distance

- Travail sur les documents construits en intersession.
- Validation des documents pour un passage en instances.
- Session de questions réponses sur la suite de votre projet.

**Un travail d'intersession est à prévoir sur la validation de la grille projet par la direction, la préparation des documents qui seront présentés en instances et la validation du planning et du budget.**

**Public**

**Les personnes en charge du pilotage et de la mise en place du télétravail, le chef de projet RH/chef de projet opérationnel.**

**Exercice**

**2024**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**CITICA**

**Durée**

**N/C**